

## Conditions générales de vente de la SPRL C.E.F.A.

### PREAMBULE

En passant ou confirmant sa commande, le Client accepte sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité de nos conditions générales de vente (CGV). Nos offres (antérieures aux commandes) sont également soumises à nos CGV.

Les présentes dispositions remplacent et annulent toutes conventions antérieures, de fait ou de droit, écrites ou verbales conclues avec le Client, et constituent la source unique de nos relations contractuelles. Elles excluent l'application des conditions générales ou particulières du Client, encore bien ces dernières déclareraient-elles prévaloir sur nos CGV.

### ART.1. : OFFRE ET COMMANDE

1.1 Sauf mention contraire, les prix figurant sur nos tarifs et offres sont purement indicatifs. Le délai de validité de nos offres est indiqué dans celles-ci. Sauf mention contraire, nos offres sont libellées en euros (EUR) et le délai de validité est de 1 (un) mois. Nous sommes toutefois libres de rétracter notre offre jusqu'à la réception de son acceptation expresse par écrit par le client.

1.2 Toute commande émanant d'un Client lie ce client de par le seul envoi de sa commande. L'organisation interne du Client nous est inopposable et les collaborateurs, délégués commerciaux, agents ou intermédiaires du Client sont présumés de manière irréfutable, disposer du mandat requis pour engager celui-ci à notre égard. A contrario, nos collaborateurs, délégués commerciaux, agents et intermédiaires n'ont aucun pouvoir pour nous engager. Les engagements pris par nos agents, distributeurs ou représentants ne deviennent définitifs qu'après acceptation de notre part. Nos engagements sont annulés de plein droit quand un cas de force majeure en empêche l'exécution (grève, lock-out, incendie, inondations, avaries de matériel, émeutes, guerre, troubles économiques, etc...). Nos engagements sont également suspendus lorsque des événements de force majeure en suspendent l'exécution.

1.3 Nous nous réservons, à tout moment et en toutes circonstances, le droit de corriger dans les confirmations de commandes des erreurs qui auraient été commises dans nos offres, de quelque nature que ce soit (prix, délai, ...). Nous nous réservons par ailleurs la possibilité de modifier, à tout moment les conditions de la commande (en ce compris le planning) ce que le Client accepte dès lors que cela ne dénature pas le contrat.

1.4 Lorsqu'un marché suppose des livraisons successives, nous nous réservons le droit d'exiger une garantie personnelle ou réelle, cette exigence pouvant être annoncée en cours de contrat. Le défaut d'y satisfaire nous permettra de suspendre immédiatement les livraisons.

### ART. 2. : PRIX

2.1 Sauf stipulations contraires, nos prix s'entendent nets hors TVA et hors taxes et nos prix s'entendent pour une livraison départ usine de Ghislenghien /Belgique (Chemin Brimboriau, 26). Si nous chargeons du transport ou de son organisation, nous facturons les frais de transport au Client, ce que ce dernier accepte. L'emballage approprié au mode de transport sera également facturé.

2.2 Nous réservons le droit d'ajuster le montant de nos factures en fonction des augmentations de coût de production que nous aurions pu subir, entre la date d'envoi de notre confirmation de commande et la date de livraison effective de nos produits.

2.3 Au cas où le prix des produits livrés ou des services prestés par un de nos sous-traitants ou fournisseur devraient être augmentés après la conclusion du contrat, nous nous réservons la faculté de répercuter cette augmentation de prix au Client. Si le Client s'y oppose nous avons la faculté de renoncer unilatéralement au contrat par simple notification par recommander, sans indemnité.

### ART.3. : PAIEMENT

3.1 Nonobstant toute stipulation contraire, nos marchandises sont payables à notre siège social de Ghislenghien / Belgique, sans escompte ni compensation, à 10 jours de leur date d'émission, au comptant.

3.2 L'acceptation de chèques, traites ou autres moyens de paiement n'opère pas novation. Toute contestation relative à nos prestations réalisées et / ou équipements livrés ne saurait constituer un motif de retard de règlement ou de non paiement de nos factures.

3.3 L'envoi de la facture vaut mise en demeure de payer à l'échéance qui y est stipulée.

3.4 Nos factures sont payables à l'échéance fixée, quelques soient les délais de livraison. A défaut de date d'échéance, elles sont réputées payables au comptant. A défaut de non paiement de tout ou partie d'une facture, le montant restant dû sera majoré de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt de 15 % l'an, tout mois commencé étant dû. Toute facture demeurant impayée à son échéance sera en outre majorée d'une indemnité forfaitaire et irréductible égale à 15 % du solde restant dû, avec un minimum de 250 €, au titre de clause pénale.

3.5 Le défaut de paiement d'une facture à son échéance (ou le défaut d'acceptation d'une lettre de change) rend de plein droit exigibles toutes nos autres factures, même non échues.

3.6 A défaut de paiement à l'échéance, nous sommes autorisés à suspendre, tout ou en partie, l'exécution du contrat en cours ainsi que toute autre Commande jusqu'au jour du complet règlement par le Client des factures, même non échues, majorées des intérêts et indemnités contractuels.

3.7 Enfin, toute demande de concordat amiable ou judiciaire, de redressement ou de liquidation judiciaire, de médiation de dettes, de sursis de paiement, ou tout autre fait pouvant impliquer l'insolvabilité du Client, entraîne de plein droit et sans mise en demeure la déchéance du terme pour toutes les factures ouvertes. De plus, ces situations nous confèrent le droit de suspendre l'ensemble de nos obligations sans formalité préalable et de résilier tout ou partie des contrats en cours sans autre formalité qu'une notification par courrier recommandé.

### ART.4. : LIVRAISON, VERIFICATION ET RECEPTION DES COLIS

4.1 Les délais de livraison sont indicatifs et leur dépassement ne pourra en aucun cas donner lieu à l'allocation de dommages et intérêts ou annulation de commande.

4.2 Il appartient au Client de faire toutes réserves utiles au transporteur dès la réception des colis. En aucun cas, les incidents ou dommages liés au transport ne pourront engager notre responsabilité.

4.3 Le Client s'engage à vérifier les colis, en qualité et quantité dès leur réception. Toute réclamation concernant nos marchandises sera considérée nulle si elle ne nous est pas adressée par écrit dans les 7 jours suivant la réception de la livraison. A l'expiration de ce délai, le manquement sera réputé définitivement agréé par le client et aucune réclamation ne sera plus prise en compte, à peine d'irrecevabilité.

4.4 Notre responsabilité est expressément limitée à la réparation du dommage direct (défini au point 4.5) résultant de nos seules fautes lourdes et intentionnelles ou de celles de l'un de nos préposés. Notre responsabilité est expressément exclue en cas de faute grave non intentionnelle et faute(s) légère(s) même répétée(s), sans que cette énumération soit limitative.

4.5 Dans tous les cas, notre responsabilité se limite exclusivement au remplacement ou à la remise en conformité de la marchandise.

4.6 Les dommages indirects sont donc expressément exclus. Sont notamment considérés comme dommages indirects toutes pertes ou détériorations de données, pertes de bénéfice, pertes de clientèle, etc ...

4.7 Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage aux personnes, aux biens ou encore au produit faisant l'objet de la vente, occasionné par un montage, un stockage ou un usage inadéquat ou par toute autre cause, même demeurée inconnue.

4.8 Nos prestations ne créent uniquement que des obligations de moyen dans notre chef, à l'exclusion expresse de toute obligation de résultat.

4.9 Si un vice propre au produit livré apparaît au cours de la mise en œuvre, l'acheteur doit arrêter immédiatement le processus d'incorporation et nous en aviser immédiatement.

### ART.5. : GARANTIE

5.1 Aucune garantie n'est donnée « de façon générale » sur l'ensemble de nos produits & services.

5.2 Il est expressément reconnu et accepté par le Client que l'octroi d'une garantie pour une commande déterminée ne confère aucun droit au Client pour les commandes futures.

### ART.6. : RESERVE DE PROPRIETE

Les produits livrés restent notre propriété jusqu'à paiement complet du prix, même en cas de transformation ou d'incorporation de ces produits à d'autres biens. Le Client convient que la clause de réserve de propriété reste applicable même si le Client devait être déclaré en situation de faillite, Concordat, redressement ou liquidation judiciaire.

### ART.7. : JURIDICTION

Toute contestation relative à l'exécution de nos ventes et à l'application ou l'interprétation des présentes conditions générales est de la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de TOURNAI.